

**COPIE**

## Communiqué

Le Conseil des Ministres s'est réuni, le mercredi 20 juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Au cours de la séance, le Conseil a approuvé plusieurs dossiers.

### **I. Au titre des Affaires.**

#### **I.1. Adoption de projets de décrets**

Le Conseil des Ministres a adopté deux (02) projets de décrets portant approbation du budget, exercice 2016, des entités publiques ci-après :

- Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) ;
- Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) ;

Le Conseil a également adopté plusieurs autres projets de décrets, notamment:

- un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat Général de la Présidence de la République ;
- un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet Militaire du Président de la République et de la Garde Républicaine ;
- un projet de décret mettant fin aux fonctions des Délégués Militaires Départementaux ;

- un projet de décret portant création d'une Commission mixte chargée de l'inspection générale des armes, munitions et optiques, puis de l'élimination de celles déclarées hors service ;
- un projet de décret portant régime d'agrément ou d'homologation des équipements terminaux ou installations radioélectriques en République du Bénin ;
- projet de décret portant régime indemnitaire applicable aux personnels civils de la Présidence de la République et de ses structures rattachées ;
- projet de décret portant régime indemnitaire applicable aux personnels militaires de la Présidence de la République et de ses structures rattachées ;
- projet de décret portant réglementation de la sécurité des membres du Gouvernement, des Anciens Présidents de la République, des Institutions de la République et des Personnalités civiles et militaires attachées à la Présidence de la République ;
- projet de décret réglementant la mise à disposition des autorités et personnalités de garde de corps ;
- un projet de décret portant approbation des statuts de l'Agence des Grands Projets Urbains.

L'Agence des Grands Projets Urbains a pour vocation, le montage des grands projets urbains ainsi que la supervision des acteurs et des activités entrant dans le cadre de leur réalisation. Elle est créée notamment pour relever les grands défis en matière d'assainissement et d'amélioration du cadre de vie de nos populations.

En effet, l'état des lieux dans notre pays est marqué par l'inadaptation du cadre de vie aux besoins de bien-être des populations, le déficit d'attractivité des

principales agglomérations, le faible niveau de services aux populations, ainsi que l'insuffisance et la mauvaise qualité du stock d'infrastructures urbaines.

Face à ces défis, la vision du Gouvernement s'articule autour de deux principes forts, à savoir :

- réaliser, dans des délais appropriés, des investissements pour le développement urbain et pour la satisfaction des besoins des populations, des entreprises et des investisseurs ;
- capitaliser les études existantes en opérationnalisant les plans de développement et des projets.

Sur la base de ces principes, l'identification et la réalisation de projets phares, de grands projets urbains dans l'agglomération de Cotonou et dans les villes de Porto-Novo et de Parakou, ont été retenus comme leviers d'action et locomotives du développement.

## **II- Au titre des Communications.**

### **2.I Création de la Cellule des Voyages Officiels**

Le Conseil des Ministres a approuvé une communication du Ministre de l'Economie et des Finances relative à la création de la Cellule des Voyages Officiels.

La création de cette cellule s'inscrit dans la démarche permanente de recherche de solutions pour la réduction des dépenses et l'amélioration de la gestion des finances publiques.

En effet, les frais de transport à l'étranger connaissent depuis quelques années une croissance inquiétante du fait de l'inexistence d'une structure centrale chargée d'une part, de les planifier et de piloter leur exécution et d'autre part,

de rechercher les meilleures conditions d'achat des titres de transport. D'un montant de 7.248.413.462 FCFA en 2012, ils sont passés à 17.635.335.497 FCFA en 2015 (voyages des personnalités politico-administratives, des boursiers et des évacués sanitaires). En outre, à l'examen sommaire des justificatifs des dépenses engagées, on note des cas de surfacturation et de doute sur l'effectivité des voyages pour lesquels les titres ont été payés. De même, les procédures fixées par le Gouvernement pour les voyages à l'étranger ne sont pas toujours respectées.

Face à ces constats, et afin d'assurer une meilleure prise en charge et une rationalisation des voyages financés par l'Etat, le Gouvernement a décidé de mettre en place la Cellule des Voyages Officiels (CVO) qui se chargera de planifier et de piloter les dépenses de transport à l'étranger de manière à assurer une maîtrise desdites dépenses. Elle agira pour le compte des structures de l'Etat et servira ainsi d'interface avec les agences de voyages et les compagnies aériennes.

Ainsi, il est retenu que les ministères, les entreprises, agences et offices publics, les projets de développement ainsi que les Institutions de la République, à l'exception de la Cour Constitutionnelle et de l'Assemblée Nationale, effectuent les réservations de l'ensemble des voyages à l'étranger auprès de ladite cellule.

La Cellule des Voyages Officiels (CVO) aura ainsi pour mission de veiller à la rationalisation des dépenses, au respect des dispositions relatives aux déplacements à l'étranger du personnel de l'Etat et de ses démembrements et à l'amélioration continue du partenariat entre l'Etat, les compagnies aériennes et les agences de voyages.

La mise en place de ce dispositif permettra également à l'Etat d'améliorer ses relations avec les agences de voyage dont les créances s'accumulent du fait de longs délais de paiement de leurs factures.

Cette cellule sera structurée et dotée de moyens matériels, humains et financiers adéquats pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

## **2.2 Manifestations et rencontres internationales au Bénin**

### **a) Au titre des manifestations :**

#### **- Célébration de la fête du 1<sup>er</sup> août 2016**

Le Conseil des Ministres a approuvé une communication du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique sur la commémoration, à Cotonou, le 1<sup>er</sup> août 2016, du cinquantième sixième (56<sup>ième</sup>) anniversaire de l'accession à l'indépendance de notre pays.

#### **- Célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre l'Hépatite**

Le Conseil des Ministres a marqué son accord, pour la célébration, le 28 juillet au Bénin, de la Journée Mondiale de Lutte contre l'Hépatite, édition 2016.

### **b) Au titre des rencontres internationales :**

Le Conseil a autorisé, l'organisation au Bénin :

- de la Réunion annuelle des Gouverneurs de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (caucus Africain), qui se tiendra à Cotonou, du 04 au 05 août 2016.
- de la 26<sup>ème</sup> édition des colonies de vacances inter Organismes de Prévoyance Sociale, au Lycée Technique d'Amitié Sino-Béninoise d'Akassato (LT-ASBA), qui se déroulera du 23 juillet au 06 août 2016.

- de la deuxième (2<sup>ème</sup>) édition du Forum Bénin-Suisse sur la promotion d'un dialogue social apaisé au Bénin qui se tiendra à Cotonou, les 04 et 05 août 2016.

### **2.3 Mesures urgentes pour juguler la crise énergétique**

Le Conseil des Ministres a approuvé deux communications du Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines relatives, la première, à la réhabilitation des centrales électriques de Natitingou, Parakou et Porto-Novo et la seconde, à la location de deux centrales thermiques de 100MW et 50MW à installer à Maria-Gléta.

### **2.4 Participation du Bénin à des rencontres internationales à l'étranger**

Le Conseil a autorisé la participation de notre pays :

- aux Folkloriades de Mexique du 26 juillet au 31 août 2016 ;
- au I<sup>er</sup> forum sur la retraite dans la zone de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) qui se tiendra du 27 au 29 juillet 2016 à Yaoundé, au Cameroun ;
- aux réunions statutaires de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), qui aura lieu à Yaoundé, au Cameroun, les 04 et 05 août 2016.

### **2.5 Candidature du Bénin au poste de Directeur de l'Institut International des Assurances**

Le Conseil des Ministres a approuvé la candidature du Bénin au poste de Directeur Général de l'Institut International des Assurances de Yaoundé.

Il est demandé à cet effet, au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et au Ministre de l'Economie et des Finances de faire le plaidoyer nécessaire pour faciliter l'élection du candidat de notre pays à cette fonction.

## **2.6 Réunions statutaires**

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la participation de notre pays aux réunions statutaires du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique au titre de l'année 2016.

## **2.7 Comptes Rendus**

### **a) Adoption du point d'étape des opérations de sécurisation des parcs nationaux**

Le Conseil des Ministres a adopté le point d'étape des opérations de sécurisation des parcs nationaux de la Pendjari, du W, et des zones cynégétiques attenantes.

A ce sujet, le Conseil a autorisé l'intensification des opérations de sécurisation des parcs par des forces de défense et de sécurité.

Le Ministre du Cadre de Vie et de Développement Durable et le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale, ont été instruits à l'effet de procéder au renforcement des opérations inter-forces de sécurisation des deux réserves de faunes et des zones cynégétiques attenantes jusqu'au 31 décembre 2016.

## b) Participation du Port Autonome de Cotonou à la réunion de l'AGPAOC

Le Ministre des Infrastructures et des Transports a rendu compte de la participation du Port Autonome de Cotonou à la réunion du Comité Directeur de l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) à Conakry, en Guinée, du 02 au 04 mai 2016.

Le Conseil, en approuvant cette communication, a autorisé le Ministre des Infrastructures et des Transports et le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à :

- ✓ engager une réflexion conjointe sur la stratégie, la forme et les curricula de formation du centre de Formation Professionnelle (CFP) de l'AGPAOC afin de le rendre fonctionnel au Bénin ;
- ✓ rechercher et rendre opérationnelles les sources potentielles de financement autonome dudit centre pour sa viabilité et sa pérennité.

## 2.8 Nominations

Quelques nominations ont été prononcées :

- A la Présidence de la République

Sur proposition de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, sont nommés :

Directeur Général de l'Office National d'Imprimerie et de Presse :

Monsieur Camille Guy Houngbégnon ADINCI ;

Secrétaire Général de l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB) :

Monsieur Jean-Philippe Erick ABRAHAM ;

Directeur de Publication du quotidien « La Nation » :

Monsieur Sabin Ekpodofassi LOUMEDJINON ;

Directrice de la Station Régionale ORTB-Parakou :

Madame Loukyatou ZATO DANGOU ;

Directeur de la Radiodiffusion Nationale :

Monsieur Ogoutchina KOUNDE ;

Directrice de la Télévision Nationale :

Madame Djémima Detondji CATRAYE ;

Par ailleurs, Monsieur Georges Marie Léandre AMLON est nommé Directeur Général de l'ORTB par intérim.

- Au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Sur proposition du Ministre,

Directeur de Cabinet :

Monsieur William COMLAN ;

- Au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

Sur proposition du Ministre,

Directeur de l'Emigration et de l'Immigration :

Contrôleur Général de Police, César AGBOSSAGA ;

Directeur Central de la Police Judiciaire :

Commissaire Divisionnaire, Urbain LALOU ;

- Au Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

Sur proposition du Ministre,

Directeur Général du Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) :

Monsieur Appolinaire D. GNANVI ;

Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune :  
Lieutenant-Colonel des Eaux, Forêts et Chasse, Kuassi Robert NOUDEHOU

- Au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Sur proposition du Ministre,

Directeur Général de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin :  
Monsieur Ygué Patrice ADEGBOLA.

Cotonou, le 22 juillet 2016,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



*[Signature]*

Edouard OUI OUIRO.-